

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 16 décembre 2003 au centre communautaire de Saint-Lazare, 1301, rue du Bois et à laquelle

Sont présents : Monsieur le Maire : Paul Carzoli
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers : Paul Laflamme
Gaétan Aubé
Brigitte Asselin
Michel St-Louis
Gaétan Ménard
Lorraine Rozon

Les membres présents forment le quorum.

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

Me Lucie Gendron, o.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière agit comme secrétaire de la présente séance.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Me Lucie Gendron, o.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance spéciale.

12-543-03 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Brigitte Asselin,
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU d'ouvrir la séance à compter de 19 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2004, 2005 et 2006**
 - 2. Période de questions allouée aux membres du conseil**
 - 3. Période de questions allouée aux citoyens**
 - 4. Clôture de la séance.**
-

12-544-03

Adoption de l'ordre du jour

44947

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,
Appuyé par le conseiller Gaëtan Aubé,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

12-545-03

1. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2004, 2005 et 2006

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,
Appuyé par la conseillère Lorraine Rozon,

ET RÉSOLU d'accepter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2004, 2005 et 2006 tel que déposé à la présente séance par Me Lucie Gendron, o.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière;

ET RÉSOLU qu'un document explicatif montrant les grandes lignes du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2004, 2005 et 2006 soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

ET RÉSOLU également d'autoriser la dépense et le paiement de la publication dans un journal francophone et dans un journal anglophone pour un montant approximatif de 1000,00 \$ à même le poste budgétaire 2.140.00.341.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2. Période de questions allouée aux membres du conseil

*AUCUNE QUESTION N'EST POSÉE PAR LES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL*

3. Période de questions allouée aux citoyens

*AUCUNE QUESTION N'EST POSÉE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
DANS LA SALLE.*

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Ville de Saint-Lazare dispose des crédits suffisants pour la résolution 12-545-03.

M^e Lucie Gendron, o.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,
Appuyé par le conseiller Gaétan Aubé,

ET RÉSOLU de lever la présente séance et ce, à compter de 19 h 48.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Paul Carzoli,
Maire

Me Lucie Gendron, o.m.a.,
Directrice générale
secrétaire-trésorière

/cm